



www.planetecrea.com

Auto-entrepreneur

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **L'auto-entrepreneur**
 - **Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?**
 - **Qui est concerné par la dispense d'immatriculation ?**
 - **Comment se déclarer auto-entrepreneur ?**
 - **Un régime micro-social simplifié ?**
 - **Pour bénéficier du régime micro-social simplifié ?**
 - **Quelles sont mes obligations fiscales ?**
 - **Un régime micro-fiscal simplifié ?**
 - **Pour bénéficier du régime micro-fiscal simplifié**
 - **Quelles sont mes obligations comptables ?**
 - **La protection des biens personnels des risques liés à l'activité ?**
 - **En cas de dépassement des seuils de CA ?**

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?**
 - **Personne physique qui souhaite créer une entreprise individuelle (activité commerciale, artisanale ou libérale)**
 - **A titre principal ou complémentaire**
 - **Réalisant un CA inférieur en 2009 à :**
 - **80 000 € HT** pour une activité d'achat/revente, de vente à consommer sur place et de prestation d'hébergement,
 - **et 32 000 € HT** pour les prestations de services.
 - **Particularités :**
 - une **dispense d'immatriculation**
 - une **exonération de TVA**,
 - un **régime micro-social** simplifié,
 - **sur option** : un **régime micro-fiscal**
 - une **exonération temporaire de taxe professionnelle**.

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Qui est concerné par la dispense d'immatriculation ?**
 - **Personnes souhaitant exercer une activité commerciale, artisanale ou de service.**
 - **Non immatriculée au RCS ou au RM, l'entreprise aura quand même un numéro SIREN.**
 - **La réglementation liée à l'exercice d'une activité devra être respectée.**

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Comment se déclarer auto-entrepreneur ?**
 - **Simple déclaration d'activité auprès du CFE compétent :**
 - Chambre de commerce et d'industrie
 - Chambre de métiers et de l'artisanat
 - Urssaf (*comme actuellement*)
 - **Sur :**
 - www.cfenet.cci.fr/
 - www.lautoentrepreneur.fr

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Un régime micro-social simplifié ?**
 - Régime simplifié de calcul du paiement des cotisations sociales
 - Choix de l'échéance : mensuel ou trimestriel
 - Paiement en fonction du CA réalisé :

CA mensuel ou trimestriel HT x %

- 12 % du CA pour une activité d'achat-revente, de vente à consommer sur place et de prestation d'hébergement
 - 21,3 % du CA pour les prestations de services
 - 18,3 % CA pour les professions libérales
- **Pas de CA = pas de charges = déclarer « Zéro »**
 - **Pas de régularisation**

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Pour bénéficier du régime micro-social simplifié ?**
 - **L'option pour ce régime devra :**
 - être formulée lors de la déclaration de l'activité (CFE)
 - ou, auprès du RSI au plus tard le dernier jour du 3ème mois qui suit la création de votre entreprise, ou au plus tard le 31 décembre pour y prétendre l'année suivante.
 - Pour les micro-entrepreneurs en activité
Au plus tard, le 31 décembre pour en bénéficier au 1er janvier de l'année suivante.
- **Formulaire de déclaration du CA et paiement.**
- Ou directement sur : www.lautoentrepreneur.fr

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Quelles sont mes obligations fiscales ?**
 - **Soumis au régime fiscal de la micro-entreprise.**
 - **Franchise de TVA**
 - **Redevable de l'impôt sur le revenu (IR)**
 - Choix entre deux modes d'imposition à l'IR :
 - le nouveau régime **micro-fiscal simplifié** (versement libératoire de l'impôt sur le revenu),
 - le **calcul** et le **paiement** de l'impôt **l'année suivante** la réalisation du bénéfice.
 - **Si option pour le versement libératoire de l'IR -> exonération de la taxe professionnelle l'année de la création et les 2 années suivantes !**

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Un régime micro-fiscal simplifié?**
 - **Régime simplifié de calcul du paiement de l'IR**
 - **Choix de l'échéance : mensuel ou trimestriel**
 - **Déclaration et paiement d'un % du CA réalisé :**
 - 1% pour les entreprises dont l'activité principale est l'achat/revente, la vente à consommer sur place et la prestation d'hébergement,
 - 1,7% pour les activités de services relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC),
 - 2,2 % pour les activités libérales.
 - **Plus besoin de payer l'impôt sur les bénéfices l'année suivante !**

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Pour bénéficier du régime micro-fiscal simplifié ?**
 - **Conditions**
 - Avoir opté pour le régime micro-social simplifié
 - avoir un revenu fiscal de référence n'excédant pas 25 195 € par part de quotient familial, ou 50 390 euros pour un couple sans enfant avec 2 parts etc. (plafonds applicables aux revenus de 2007, pour une option pour 2009).
 - **L'option pour le versement libératoire de l'impôt devra :**
 - être formulée lors de la déclaration de l'activité (CFE)
 - ou, auprès de l'administration au plus tard le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit la création de votre entreprise, ou au plus tard le 31 décembre pour y prétendre l'année suivante.
 - Pour les micro-entrepreneurs en activité
Au plus tard, le 31 décembre pour en bénéficier au 1er janvier de l'année suivante.
 - **Formulaire de déclaration du CA et paiement.**
 - **Ou directement sur : www.lautoentrepreneur.fr**

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **Quelles sont mes obligations comptables ?**
 - **Un livre-journal détaillant vos recettes**
 - **Uniquement les activités de vente ou de fourniture de logement, un registre récapitulatif par année présentant le détail de vos achats.**
 - **L'ensemble des factures et pièces justificatives relatives à vos achats, ventes et prestations de services devront être conservées.**
 - **Enfin, la mention "TVA non applicable, article 293 B du CGI" devra être portée sur vos factures.**

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



L'auto-entrepreneur

- **La protection des biens personnels des risques liés à l'activité ?**
 - **Déclaration d'insaisissabilité (Devant notaire)**
 - De la résidence principale
 - De tous les biens de votre patrimoine immobilier
 - Mais non affecté à l'usage professionnel

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

L'auto-entrepreneur

- **En cas de dépassement des seuils de CA ?**
 - **Maintien du régime fiscal de la micro-entreprise pour la fin de l'année civile en cours et l'année suivante**
 - si CA HT inférieur à **88 000 €** pour une activité d'achat/revente, de vente à consommer sur place et de prestation d'hébergement
 - ou inférieur à **34 000 €** pour une activité de services.
 - **Pendant cette période, vous continuerez à bénéficier**
 - de la dispense d'immatriculation au RCS ou au RM
 - des régimes micro-social et micro-fiscal simplifiés

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009

Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise